

**Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 20 novembre 2017
à la mairie à 20h00**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - 17/19 personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Claudine HERRMANN	X		
Martial ISSENHUTH	X		
Francis PFLEGER	X		
Lucienne RIEHL	X		
Marie Noelle ANGSTHELM	X		
Céline CONTAL	X		
Lucienne EICHELDINGER	X		
Didier ELTGEN			X
Didier FENDER	X		
Adam FFOULKES ROBERTS	X		
Christelle HOSTI	X		
Céline KLOTZ	X		
Véronique LABOURDETTE	X		
Sandrine LINGELSER	X		
Philippe LOSSER	X		
Jean Marie ROHMER	X		
Florence SCHNEE	X		
Jean Luc WEBER	X		
Sylvain WEIL			X
SOLA Chantal	X		

Secrétaire : Céline Contal

Madame le Maire ouvre la séance à 20H05 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de :

- Didier Eltgen qui a donné une délégation de pouvoir à Monsieur Philippe Losser
- Sylvain Weil qui a donné une délégation de pouvoir à Didier Fender

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation des derniers comptes rendus

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017 a été approuvé.

Point n°2 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

Permis de construire

PC06733617R0005

GAEC AU JARDIN DES FRAISES

Monsieur GRINNER Olivier

33 rue de Hipsheim - 67150 NORDHOUSE

Section 3 – parcelles n°3 n° 399- n°400- n°401- n°883- n°884- n°905- n°904- n°903- n°902- n°416 – 18777 m²

Terrains : Lieudit « FISCHACKER »

Bâtiments agricoles : - extension d'un bâtiment pour le stockage de matériel agricole. Bâtiment mono-pente, avec couverture en tôle rouge-brun + translucide, bardage en tôle grège mat (idem existant) et murs en béton gris de 0,20m. Toutes les façades sont fermées. - Extension d'un bâtiment pour le conditionnement, tri, chambres froides et expédition de fraises.

Bâtiment mono-pente, avec couverture en tôle rouge-brun, bardage en tôle mat (idem existant) et murs en béton gris de 0,20m. Ces activités ne relèvent pas des installations classées. Pas besoin de la PC 25

Déclarations Préalables et Certificat d'urbanisme

DP 067 336 17 R0033 et CU 06733617R0020

SCP D. LORCH KALCK – D. SCHEID

16, rue de Rathsamhausen - 67100 STRASBOURG

Terrain : 12, Impasse Rott

Section G – parcelles n°18-306/14-304/13 – 3413 m²

Divisions foncières terrains appartenant à M. Michel BARTHELME et Mme. Marie-Paule ROTHAN née BARTHELME.

Déclarations Préalables

DP 067 336 17 R0034

Monsieur LECOADOU Yann

16, rue des Lilas - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 16 rue des Lilas

Section G – Parcelle n°351 – 812 m²

Création d'une fenêtre PVC Blanc

DP06733617R0035

Monsieur KORNMANN Fernand

17, rue du Printemps - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 17, rue du Printemps

Section H – Parcelles n°762-763-764-765-766 – 3617 m²

Clôture : déplacement du portail d'un mètre.

DP06733617R0036

Monsieur HARTMANN Théo

44, rue du Moulin – 67150 NORDHOUSE

Terrain : 44 rue du Moulin

Section D - Parcelle n°161-347 m²

Remplacement de 2 fenêtres de toit par 2 fenêtres chiens assis

DP06733617R0037

Monsieur HOSTI Alexandre
4, rue des Coquelicots - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 4, rue des Coquelicots
Section D – Parcelle n°916 - 550 m²
Construction d'un abri de jardin d'une surface de 19,8 m²

DP06733617R0038

Monsieur Hervé STADELWIESER
17a, impasse des Pêcheurs - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 17a Impasse des Pêcheurs
Section D- Parcelle n°792 – 961 m²
Construction d'un abri de jardin d'une surface de 15,81m²

DP06733617R0039

Monsieur ROHMER Jean-Marie
81 rue des Forgerons - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 81 rue des Forgerons
Section H parcelles n°839/51 et 840/251 – 2064 m²
Changement de la clôture grillagée existante, d'une clôture, d'un portail ainsi que du portillon par un nouveau portail et portillon de dimensions identiques à l'existant. Le tout d'un aspect uniforme.
Portail : 4,94 x 1,95 haut - Portillon : 1,20 x 1,95 - Grillage 12,90 x 1 m de haut

DP06733617R0040

Monsieur SCHLICK Hervé
35, rue des Prés - 67150 NORDHOUSE
Terrain 35, rue des Prés
Section : D- Parcelle n°150 – 542 m²
Remplacement de 2 murs en briques de verre par des fenêtres à vitre "fumée" en oscilo battant ainsi qu'une fenêtre de toit.

DP06733617R0041

Monsieur et Madame CASPAR Vincent
2, rue de Savoie 67100 STRASBOURG
Terrain : 56, rue du Moulin
Section D – Parcelle n°651 (1055/88) – 459 m²
Reprise de fenêtres pour accès terrasse sur l'arrière côté Sud.
Création de Vélux dans les chambres et hall couloir pour apport de lumière.
Modification de Vélux existant pour agrandissement de la surface.
Création de châssis fixes sur limite parcellaire avec vitrage.

DP06733617R0042

Madame WEISSBRAUN Claudine
4, rue Oberlin 67150 Erstein
Terrain : Rue des Pierres
Section D – Parcelle n°606 – 390 m²
Fermeture d'un portail rue du Maire Reibel et création d'un nouveau portail (3 m de large et 1m75 de haut)

Certificat d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner

CU 067 336 17 R0021 et DIA 067 33617R0017

SCP SIEGENDALER -POLIFKE 14, rue de la Promenade - 67140 BARR

Terrain : lieudit « Oberhalb Schlossgarten »

Section 1 – Parcelles n°249 et 459/250 -1804 m²

VENTE BICKEL HUSS/MIESZKOWSKI

Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA 067 336 17 R0018

LEXAN AVOCATS

55 rue Blaise Pascal - Zirst II - 38330 MONTBONNO SAIN MARTIN

Terrain : lieudit RIETHMATT

Section E – Parcelle n°699/103 – 4777 m²

Déclaration de l'apport en société de la majorité des parts sociales de la société SCI NORDHOUSE

Point n°3 de l'ordre du jour : Rapports d'activité 2016

a) : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein : sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, rappelle que le rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein a été transmis intégralement aux conseillers, pour information, en amont de la séance.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

b) : Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, rappelle que le rapport annuel d'activité 2016, du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER a été transmis intégralement aux conseillers, pour information, en amont de la séance.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2016 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

c) SDEA

Monsieur Francis Pflieger adjoint au maire, présente aux conseillers le compte rendu d'activité 2016 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA).

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2016 du SDEA et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

d) Ordures Ménagères

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, présente aux conseillers le compte rendu d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

e) : Réseau GDS

Monsieur Martial Issenhuth, adjoint au maire, présente aux conseillers le compte rendu d'activité 2016 du Réseau GDS (Gaz Distribution Services).

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2016 du Réseau GDS et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

Point n°4 de l'ordre du jour : Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur

Madame le Maire informe les conseillers, que Monsieur Marc REYDEL, Trésorier d'Erstein, a adressé le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017.

Cette indemnité de conseil est allouée par délibération n°2016079 du 16 septembre 2016.

Son décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours et s'élève à 482, 85 €.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°5 de l'ordre du jour : convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics ».

Madame le Maire fait part aux conseillers que depuis 2012 la commune utilise la plateforme e-marchés-publics pour la passation de ses marchés publics, service qui au départ était gratuit et qui devient désormais payant.

La Région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace).

Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Madame le Maire informe que la commune avait déjà signé la convention d'adhésion avec « Alsace Marchés Publics » qui est échue depuis le 31 août 2017.

Elle propose aux conseillers d'approuver la nouvelle convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics » entièrement gratuite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe ;**
- **autorise le Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ;**
- **autorise le Madame le Maire à signer la charte d'utilisation.**

Adopté à l'unanimité.

Point n°6 de l'ordre du jour : Avis du conseil municipal concernant la demande d'enregistrement au titre des installations classées de la société LCK

Madame le Maire informe les membres du conseil que le dossier de demande d'enregistrement présentée le 18 août 2017, complété le 21 août par la société LCK à Erstein pour un projet d'exploitation d'une plateforme logistique (2 cellules) et un ensemble de bureaux sur la commune d'Erstein, rue l'Aalborg, est mis à la disposition du public du lundi 13 novembre 2017 au mardi 12 décembre inclus

Le volume de l'entrepôt projeté est de 167 400 m², les installations sont visées par les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées, pour des volumes d'activités relevant du régime administratif de l'enregistrement : rubriques 1510, 2662-2, 2663-1-b, 2663-2-b et 1530. En application de l'article R.512-16-13, l'avis au public annonçant la consultation a été affiché le 24 octobre 2017, soit au moins deux semaines avant la consultation du public. Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le dossier est transmis pour avis au conseil municipal.

Vu l'avis du préfet, à savoir qu'au regard des éléments fournis par le pétitionnaire, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et la santé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour l'Environnement de la société LCK, nouvelle plateforme logistique et bureaux à Erstein.

Adopté à l'unanimité.

Point n°7 de l'ordre du jour : Echange partiel et achat partiel de parcelles (section 3 n°586 et 621)

Madame le Maire rappelle que la commune a confié deux missions au géomètre SELAS ERTZ. La première est de réaliser l'abornement amiable de la limite séparative entre deux parcelles : la parcelle cadastrée section 3 n°621 propriété de Monsieur Bayer et la parcelle adjacente n°586, propriété de la commune.

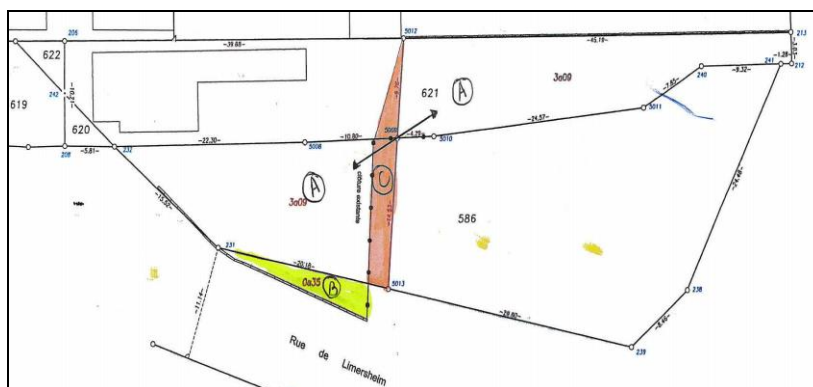
Il en ressort que la somme des surfaces des deux parcelles est différente de la somme des surfaces cadastrales enregistrées. Les points de limite ont été retrouvés ou rétablis entre les deux parcelles par le géomètre.

La seconde mission est de diviser chacune des parcelles en deux nouvelles parcelles de surface équivalente afin de procéder à un échange et de calibrer ces parcelles pour les rendre plus exploitables. Le bornage est réalisé afin d'obtenir deux surfaces égales de 3a09 (référéncées en A sur le plan).

Madame le Maire explique que cette intervention a permis de constater qu'une partie de la parcelle n°586 emmurée, est située sur le domaine public (référéncée en B sur le plan).

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose pour éviter de démolir la clôture existante, de racheter la parcelle (référéncée en C sur le plan), de compléter la clôture jusqu'à la borne 5012 et de proposer un montant de 10 000 € l'are.

Il est également convenu que la commune prend à sa charge la destruction du muret situé sur le domaine public.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à négocier avec le propriétaire de la parcelle section 3 n°621, pour un échange partiel à surface égale de parcelles et le rachat partiel de parcelle
- de solliciter un arpentage au géomètre pour délimiter le complément de parcelle à acheter
- d'autoriser Madame le Maire à proposer l'achat du complément de parcelle à 10 000 € de l'are
- que la démolition du mur sur emprise publique est à la charge de la commune
- dit que les frais de géomètre sont pris en charge pour moitié par chacun des propriétaires
- de charger Maître Trens, notaire à Erstein de la rédaction des actes à établir
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés à intervenir
- dit que la commune prend en charge la totalité des frais des actes notariés
- dit que les crédits seront prévus au budget 2018

Adopté à l'unanimité.

Point n°8 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle des fêtes : attribution de la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, la société MP Conseil, a analysé les candidatures et offres.

Les critères de jugement des candidatures se font par rapport à la conformité du dossier administratif et du dossier technique, les références présentées et les compétences et moyens de l'équipe.

Les critères de jugement des offres sont de deux ordres :

- Une note technique pour 60% qui regroupe la compréhension des enjeux du programme pour 20 points, les méthodes de travail (interne à la maîtrise d'œuvre et les relations avec le maître d'ouvrage et les usagers) pour 20 points, et les méthodes mises en œuvre pour le respect du calendrier et du budget pour 20 points
- Le montant des honoraires pour 40%. L'offre la moins-disante obtient 40 points, les autres offres obtenant un nombre de point calculé avec la formule (40 X Prix HT de l'offre la moins-disante sur prix € HT de l'offre analysée).

L'offre classée en 3^{ème} position avec une note globale de 75,79/100 est « ViBe architectes » de Strasbourg.

L'offre classée en seconde position avec une note globale de 85,98/100 est « CARRE D'ARCHITECTES » de Strasbourg.

Enfin l'offre classée en 1^{ère} position avec une note globale de 95,00/100 est « TAND'M » de Truchtersheim.

Madame le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes à l'équipe de TAND'EM pour un montant de 64 600 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **approuve le choix de Mme le Maire de confier la mission de maîtrise d'œuvre à TANDE'M, pour un montant de 64 600 € HT**
- **autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et les autres documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre**
- **dit que les crédits seront prévus au budget 2018**

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 de l'ordre du jour : Aménagement et extension de la rue du Château

Monsieur Issenhuth, Adjoint au Maire, informe les conseillers que le géomètre est intervenu semaine 46 et a procédé à l'abornement pour une voirie de 6 mètres ainsi que pour déterminer l'emprise nécessaire à l'implantation du futur poste de transformation dans la rue du Château.

Il a été convenu de placer ce dernier au plus près du domaine public, afin de limiter l'emprise à acquérir au sein des parcelles privées section 1 n°459 et 460.

Monsieur Issenhuth propose de fixer une indemnité forfaitaire de 500 € à chacun des propriétaires pour l'acquisition de cet emplacement, sur la base d'une surface globale de 3 X 5,20 m environ, sachant que le poste sera implanté à égale distance sur les deux parcelles adjacentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser Madame le Maire à proposer aux propriétaires des parcelles section 1 n°459 et 460 un montant forfaitaire de 500 € chacun pour l'acquisition de l'emprise utile à l'installation d'un poste de transformation sur les parcelles adjacentes, sachant que ce poste sera implanté sur l'emprise à égale distance sur les deux parcelles,**
- **de charger Maître Trens, notaire à Erstein de la rédaction des actes à établir,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés,**
- **dit que la commune prend en charge la totalité des frais des actes notariés,**
- **dit que les crédits seront prévus au budget 2018.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Fermage 2017

Madame le Maire expose que l'arrêté ministériel du 19 juillet 2017 indique que l'indice national des fermages s'établit à 106,28, soit une baisse des fermages de -3,02% par rapport à l'année précédente étant précisé que l'année de base 100 est 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer l'indice de fermage pour l'année 2017 sur la base de l'année de référence soit 2009 à savoir :

- **Le prix du loyer pour les terres sera de :**

$$\frac{1,07\text{€} \times 106,28}{100} = 1,137196 = 1,14 \text{ € / are}$$

- Le prix du loyer pour les prés sera de :

$$\frac{0,89 \text{ €} \times 106,28}{100} = 0,945892 = 0,95 \text{ € /are}$$

Adopté à l'unanimité.

Point n° 11 de l'ordre du jour : ONF : Adoption des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour 2018.

Monsieur Francis Pflieger, adjoint, rappelle que la surface du ban de la commune de Nordhouse est d'environ 1100 ha, que la surface du village (partie urbanisée) est d'environ 200 ha et que la forêt communale fait état d'une surface d'environ 277 ha dont 148 ha de forêts privées et 129 ha de forêts publiques. La forêt soumise, c'est-à-dire gérée par l'ONF, représente environ 120 ha. Elle est divisée en 3 massifs principaux : le Niederallmend, le Lauenhof, et l'Auen.

Il présente ensuite le programme d'action, des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes (EPC) établi par l'ONF pour 2018 prévu dans la forêt communale de Nordhouse pour approbation du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le programme d'actions et des travaux d'exploitation pour 2018 conformément au devis rectifié N° DEC-18-802004-00242030/14935 pour un montant estimatif de 17 119,22 € HT
- l'assistance technique à donner d'ordre pour un montant de 2 600.- € HT.
- l'état de prévision des coupes pour 2018 : 27 090 € HT moins les dépenses d'un montant de 10 043.- € HT soit une recette nette prévisionnelle de 17 047.- € HT.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 12 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis

Point n° 12-1 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis : Désamiantage et démolition du chalet situé 7A Rue Zoll

Monsieur Martial Issenhuth, Adjoint au Maire, explique qu'après de nombreuses sollicitations auprès des entreprises afin d'obtenir des devis pour le désamiantage et la démolition du chalet situé au 7A rue Zoll, il a obtenu deux offres dont la moins-disante est celle de l'entreprise GCM Démolition pour un montant de 16 300 € soit 19 560 € TTC.

Madame le Maire propose de la retenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer le devis pour le désamiantage et la démolition du chalet situé 7 A rue Zoll de l'entreprise GCM Démolition pour un montant de 16 300,00 € HT soit 19 560,00 € TTC
- dit que les crédits seront prévus au budget 2018

1 voix contre - 18 voix pour

Point n° 12-2 de l'ordre du jour : Factures finances et devis : Dépenses pour l'école élémentaire

Monsieur Francis Pflieger informe les membres du conseil qu'un certain nombre de dépenses ont été engagées pour la sécurité des enfants.

Il s'agit de la pose d'un système de portier vidéo par l'entreprise HIRTZEL – ARBOGAST pour un montant de 2 127,00 € HT soit 2 552, 40 € TT, ainsi que l'installation d'une gâche électrique sur le portail pour un montant de 1 360, 00 € HT soit 1 632, € TTC par l'entreprise METALEST.

Les filtres des VMC ont été changés pour un montant de 1 654, 00 € soit 1 984,80 € TTC par la société SAS ARL ENERGIES

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 12-3 de l'ordre du jour : Factures finances et devis : demande de subvention pour une classe « escalade »

Madame Lucienne Riehl fait part aux membres du conseil que les enfants des classes de CP/CE1 et de CM1/CM2 participeront à une semaine d'escalade du 14 au 18 mai 2018 à Rock en Stock à Strasbourg.

Une demande de subvention a été adressée à la mairie pour financer le transport en bus, le coût restant à la charge des parents s'élevant à 84 € par enfant pour les 4 jours.

Madame Lucienne RIEHL propose que la commune prenne à sa charge les frais de transport des élèves, le devis de Josy transport s'élevant à 380 € TTC.

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 12-4 de l'ordre du jour : Factures finances et devis : rideaux en kelsch pour le presbytère.

Madame Riehl explique qu'un devis a été sollicité à Christine Tapissière Décoratrice pour la confection et l'installation de rideaux en kelsch sur 12 fenêtres du presbytère, ceci afin de respecter le style du bâtiment et de soutenir le patrimoine et le savoir faire alsacien.

Cette facture sera prise en charge pour moitié par la Conseil de Fabrique et pour moitié par la commune

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 13 de l'ordre du jour : Divers

- Inauguration de l'église protestante rénovée le samedi 2 décembre à 14h30
- Les locations des appartements du presbytère :
 - l'appartement du rez-de-chaussée est loué à un couple de Nordhouse avec deux enfants
 - l'appartement du 2^{ème} étage est loué à un couple d'Oswald avec deux enfants
 - l'appartement du 1^{er} étage : une lettre a été envoyée à l'Archevêché afin de connaître sa décision concernant la location de ce logement.
- L'appartement du 2ème étage de la rue du Château : le locataire a déposé sa lettre de préavis de départ le 31 octobre 2017, l'appartement est donc disponible à partir du 1^{er} février 2018. Une annonce paraîtra sur le site « le bon coin ».
- Retour sur différents évènements :
 - o Le Stammtisch de l'ASMA du samedi 21 octobre

- La passation de commandement du vendredi 3 novembre
- La commémoration du 11 novembre
- Le conseil d'école du jeudi 9 novembre

AGENDA

24 au 26/11/2017	AAPPMA	Téléthon	Gravière
18/11/2017	Fruits et nature	Cours de taille	Verger école à 14 h
24/11/2017	Tracteurs d'Antan	Assemblée générale	Maison Commune
25/11/2017	Pompiers	Fête de la Ste Barbe	Foyer
25/11/2017	Commune	Banque Alimentaire	Mairie
Décembre 2017			
03/12/2017	GOP	Baeckeofe	Foyer paroissial
09/12/2017	Pompiers	Téléthon	Mairie
10/12/2017	Commune	Fête de Noël des aînés	Salle des Fêtes
Janvier 2018			
06/01/2018	Commune	Réception du Nouvel An	Salle des Fêtes
06/01/2018	Nordhouse Idées Déco	Vente décorations de Noël	Cour école maternelle
06/01/2018	Tracteurs d'Antan	Ramassage des sapins de Noël	Village
07/01/2018	Tracteurs d'Antan	Crémation des sapins de Noël	Terrains de tennis

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu à la mairie soit le lundi 11 ou le lundi 18 décembre en fonction de l'ordre du jour.

Tour de table :

- ramassage des feuilles
- remblaiement constaté en zone humide
- délai concernant le compte rendu du conseil municipal

Fin de la séance : 22h30

Marie-Noëlle ANGSTHELM	Céline CONTAL	Lucienne EICHELDINGER	Didier ELTGEN EXCUSE	Didier FENDER
Adam FFOULKES ROBERTS	Christelle HOSTI	Martial ISSENHUTH	Céline KLOTZ	Véronique LABOURDETTE
Sandrine LINGELSER	Philippe LOSSER	Francis PFLEGER	Lucienne RIEHL	Jean-Marie ROHMER
Florence SCHNEE	Jean-Luc WEBER	Sylvain WEIL EXCUSE	Claudine HERRMANN	